

TARIFICATION Á COMPTER DU 1er JANVIER 2015

Lors de sa séance du 02 décembre 2014, le Conseil d'Administration, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'application de la nouvelle tarification présentée, avec effet au 1er janvier 2015.

La participation à toute activité proposée par le Centre Socio-Culturel nécessite au préalable :

- L'adhésion à l'Association, valable pour tous les membres d'une même famille d'un coût annuel de 20,00 €.
- Le paiement de 50 € d'arrhes.

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

(vacances scolaires, Hiver, Printemps, Été, Toussaint, Noël)

5,00 €	Facturation du repas de midi par jour et par enfant.
0,60 €	Facturation d'un petit déjeuner en cas d'inscription unique d'une matinée et par enfant
0,60 €	Facturation d'une collation en cas d'inscription unique d'une après-midi et par enfant

Taux de participation par enfant	6,50 € par demi-journée	7,00 € par demi-journée	7,50 € par demi-journée	8,00 € par demi-journée
Nombre d'enfant inscrit	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
1 enfant	M ≤ 2 300 €	2 300 € < M < 3 000 €	3 000 € < M < 4 500 €	M > 4 500 €
2 enfants	M ≤ 2 700 €	2 700 € < M < 3 400 €	3 400 € < M < 5 000 €	M > 5 000 €
3 enfants et plus	M ≤ 3 800 €	3 800 € < M < 4 400 €	4 400 € < M < 5 500 €	M > 5 500 €

M : Soit le revenu des parents base de détermination de la participation parentale.

M : Revenu moyen mensuel des parents déterminé soit sur la base du revenu imposable n-1, soit à partir de la fiche de paye.

En cas de non production d'un justificatif des revenus, les parents se verront appliquer le tarif le plus élevé.

PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE ET MATERNEL DU LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI

5,00 €	Facturation du repas de midi par jour et par enfant.
0,60 €	Coût de facturation d'un petit déjeuner pour l'accueil du matin de 7h00 à 8h00
0,60 €	Facturation d'une collation en cas d'inscription à l'accueil du soir en 16h00 et 18h30 et par enfant
9,00 €	Forfait mensuel frais de transport en bus pour les écoles Adalbert de Baerenfels et Nussbaum.

Taux de participation par enfant	1,85 € par heure	2,10 € par heure	2,50 € par heure	3,00 € par heure
Nombre d'enfant inscrit	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
1 enfant	M ≤ 2 300 €	2 300 € < M < 3 000 €	3 000 € < M < 4 500 €	M > 4 500 €
2 enfants	M ≤ 2 700 €	2 700 € < M < 3 400 €	3 400 € < M < 5 000 €	M > 5 000 €
3 enfants et plus	M ≤ 3 800 €	3 800 € < M < 4 400 €	4 400 € < M < 5 500 €	M > 5 500 €

M : Soit le revenu des parents base de détermination de la participation parentale.

M : Revenu moyen mensuel des parents déterminé soit sur la base du revenu imposable n-1, soit à partir de la fiche de paye.

En cas de non production d'un justificatif des revenus, les parents se verront appliquer le tarif le plus élevé.

L'unité de comptage retenu est l'heure et tout dépassement du temps réservé est facturé à l'heure avec une tolérance de 10 minutes.

PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE ET MATERNEL DES MERCREDIS ACCUEIL AVANT L'ÉCOLE (MATIN ENTRE 7 H 00 ET 8 H 00)

0,60 €	Coût de facturation d'un petit déjeuner pour l'accueil du matin de 7h00 à 8h00
--------	--

Taux de participation par enfant	1,85 € par heure	2,10 € par heure	2,50 € par heure	3,00 € par heure
Nombre d'enfant inscrit	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
1 enfant	M ≤ 2 300 €	2 300 € < M < 3 000 €	3 000 € < M < 4 500 €	M > 4 500 €
2 enfants	M ≤ 2 700 €	2 700 € < M < 3 400 €	3 400 € < M < 5 000 €	M > 5 000 €
3 enfants et plus	M ≤ 3 800 €	3 800 € < M < 4 400 €	4 400 € < M < 5 500 €	M > 5 500 €

M : Soit le revenu des parents base de détermination de la participation parentale.

M : Revenu moyen mensuel des parents déterminé soit sur la base du revenu imposable n-1, soit à partir de la fiche de paye.

En cas de non production d'un justificatif des revenus, les parents se verront appliquer le tarif le plus élevé.

L'unité de comptage retenu est l'heure et tout dépassement du temps réservé est facturé à l'heure avec une tolérance de 10 minutes.

PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE ET MATERNEL DES MERCREDIS ACCUEIL APRÈS SORTIE D'ÉCOLE (UNIQUEMENT MIDI)

5,00 €

Facturation du repas de midi par jour et par enfant.

Taux de participation par enfant	1,85 € par heure	2,10 € par heure	2,50 € par heure	3,00 € par heure
Nombre d'enfant inscrit	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
1 enfant	M ≤ 2 300 €	2 300 € < M < 3 000 €	3 000 € < M < 4 500 €	M > 4 500 €
2 enfants	M ≤ 2 700 €	2 700 € < M < 3 400 €	3 400 € < M < 5 000 €	M > 5 000 €
3 enfants et plus	M ≤ 3 800 €	3 800 € < M < 4 400 €	4 400 € < M < 5 500 €	M > 5 500 €

M : Soit le revenu des parents base de détermination de la participation parentale.

M : Revenu moyen mensuel des parents déterminé soit sur la base du revenu imposable n-1, soit à partir de la fiche de paye.

En cas de non production d'un justificatif des revenus, les parents se verront appliquer le tarif le plus élevé.

PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE ET MATERNEL DES MERCREDIS ACCUEIL APRÈS SORTIE D'ÉCOLE (MIDI ET APRÈS-MIDI)

Taux de participation forfaitaire par enfant y compris repas et collation	13 €	14 €	15 €	16 €
Nombre d'enfant inscrit	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
1 enfant	M ≤ 2 300 €	2 300 € < M < 3 000 €	3 000 € < M < 4 500 €	M > 4 500 €
2 enfants	M ≤ 2 700 €	2 700 € < M < 3 400 €	3 400 € < M < 5 000 €	M > 5 000 €
3 enfants et plus	M ≤ 3 800 €	3 800 € < M < 4 400 €	4 400 € < M < 5 500 €	M > 5 500 €

M : Soit le revenu des parents base de détermination de la participation parentale.

M : Revenu moyen mensuel des parents déterminé soit sur la base du revenu imposable n-1, soit à partir de la fiche de paye.

En cas de non production d'un justificatif des revenus, les parents se verront appliquer le tarif le plus élevé.

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

0,60 €

Facturation d'une collation par enfant

Taux de participation par enfant	8,00 € par mois	9,00 € par mois	10,00 € par mois	11,00 € par mois
Nombre d'enfant inscrit	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
1 enfant	M ≤ 2 300 €	2 300 € < M < 3 000 €	3 000 € < M < 4 500 €	M > 4 500 €
2 enfants	M ≤ 2 700 €	2 700 € < M < 3 400 €	3 400 € < M < 5 000 €	M > 5 000 €
3 enfants et plus	M ≤ 3 800 €	3 800 € < M < 4 400 €	4 400 € < M < 5 500 €	M > 5 500 €

M : Soit le revenu des parents base de détermination de la participation parentale.

M : Revenu moyen des parents déterminé soit sur la base du revenu imposable n-1, soit à partir de la fiche de paye.

En cas de non production d'un justificatif des revenus, les parents se verront appliquer le tarif le plus élevé.

Tout mois commencé est dû et sera facturé.

COUTURE**COÛT TRIMESTRIEL**

Une séance de 2h00 par semaine	60,00 €
Deux séances de 2h00 par semaine	86,00 €
Trois séances de 2h00 par semaine	125,00 €
Participation annuelle pour l'achat de petit matériel	10,00 €

YOGA

10 séances d'une heure	85,00 €
------------------------	----------------

MULTI-ACCUEIL "L'ESCARGOTINE"

Application du barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en vigueur.

SECTION SOCIO-LINGUISTIQUE**COÛT MENSUEL**

ASL 1 (Atelier Socio-Linguistique) 4 h 00/semaine	34,00 €
ASL 2 (Atelier Socio-Linguistique) 2 h 00/semaine	17,00 €
FLI A2 9 h 00/semaine	75,00 €
FLI A 7 h 00/semaine	58,00 €
LECTURE ECRITURE 2 h 30/semaine	10,50 €

Tout mois commencé est dû et sera facturé.

SECTION ATELIER FORDANCE

Coût d'adhésion annuel à l'Association CSC de Saint-Louis	20,00 €
---	----------------

